



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

Enquête de 2001 sur les industries de services: courtiers immobiliers

Brochure d'information

*(Comprend un guide de déclaration relié
au questionnaire et d'autres renseignements
concernant cette enquête et Statistique Canada)*

**Ce guide est conçu pour fournir des renseignements additionnels
pour les différentes étapes de votre questionnaire. Si vous avez
besoin de renseignements complémentaires,
veuillez communiquer avec nous.
Un agent de Statistique Canada se fera un plaisir de vous aider.**

Ligne d'aide : 1 888 881-3666



5-3300-170.4: 2002-01-24 SQC/UES-307-75135



Statistique
Canada Statistics
Canada

Canada





Saviez-vous?

Le secteur du courtage immobilier rapporte des revenus de près de 4 milliards de dollars par année. Près de 12 000 entreprises figurent dans le Registre des entreprises de Statistique Canada comme appartenant à cette industrie.

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.



Table des matières

| | Page |
|--|------|
| Nom et adresse | 4 |
| Section A: Renseignements généraux | 4 |
| Objet de l'enquête | 4 |
| Avantages pour vous et votre industrie | 4 |
| Ententes de partage de données | 5 |
| Confidentialité | 6 |
| Directives générales | 7 |
| Section B: Activité commerciale principale | |
| Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) | 7 |
| Section C: Renseignements sur la période de déclaration | 9 |
| Section D: Revenus | 9 |
| Section E: Effectif | 10 |
| Section F: Dépenses | 11 |
| Section G: Attestation | 14 |
| Section H: Commentaires | 14 |
| Quelques questions qui sont souvent posées | 14 |
| Comment obtenir les données de Statistique Canada | 17 |



La Loi sur la statistique

La *Loi sur la statistique* exige des entreprises et des particuliers qu'ils fournissent les renseignements nécessaires à la production de statistiques officielles. La réponse à cette enquête sur les entreprises est obligatoire parce que les résultats sont utilisés directement ou indirectement par des programmes ayant été mandatés légalement. Vous pouvez consulter une copie de la *Loi sur la statistique* sur le site Web de Statistique Canada (aller à www.statcan.ca et suivre les liens sous "À propos de Statistique Canada", ensuite "Confidentialité et protection des renseignements personnels").

Nom et adresse

Veuillez vous assurer que les renseignements pré-imprimés sur la première page sont exacts. Si nécessaire, veuillez corriger dans les cases correspondantes.

Section A: Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada a besoin des renseignements sur cette industrie afin d'évaluer ses tendances dans des secteurs comme l'emploi, les revenus, le profit ainsi que sa contribution à l'économie canadienne. En complétant ce questionnaire, vous contribuez à mesurer la production économique au pays – le produit intérieur brut (PIB). Les entreprises et les administrations publiques s'appuient sur ces renseignements pour prendre des décisions économiques cruciales. À titre d'exemple, la Banque du Canada se fonde sur le PIB pour prendre des décisions qui influencent les taux d'intérêt et de change qui, à leur tour, influencent le cours des affaires.

Cette enquête fait partie du programme des enquêtes unifiées sur les entreprises (EUE) qui incorpore plusieurs enquêtes-entreprises annuelles en un cadre simple en utilisant des questionnaires ayant une présentation, une structure et un contenu qui sont cohérents. Par le biais de l'approche unifiée, les entreprises ayant des activités dans différentes industries fournissent des renseignements similaires pour chaque branche d'opération.

Avantages pour vous et votre industrie

Les résultats de l'enquête permettent aux courtiers immobiliers:

- d'avoir des renseignements courants sur la taille et les caractéristiques de l'industrie;
- de se comparer à l'ensemble de l'industrie en se servant des renseignements de l'enquête comme outil de comparaison;
- d'effectuer une analyse de marché;



- de déterminer la répartition des coûts de l'industrie, des ratios d'exploitation, des dépenses, des revenus et des ventes;
- de mieux comprendre l'importance de l'industrie au sein de l'économie canadienne.

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage des données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont également besoin de vos renseignements. Le but consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage des données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de *Terre-Neuve*, de la *Nouvelle-Écosse*, du *Nouveau-Brunswick*, du *Québec*, de l'*Ontario*, du *Manitoba*, de la *Saskatchewan*, de l'*Alberta* et de la *Colombie-Britannique*. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'*Île-du-Prince-Édouard*, du *Yukon*, des *Territoires du Nord-Ouest* et du *Nunavut*. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Nota – Ententes conclues en vertu de l'article 12 :

Pour les unités commerciales des industries manufacturières et de la foresterie, des ententes ont également été conclues en vertu de l'article 12 dans le but de partager des données avec les ministères et organismes suivants :



Ressources naturelles Canada, pour toutes les unités commerciales des industries manufacturières.

Le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve et du Labrador; le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick; le ministère des Ressources naturelles du Québec; le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario; le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba; le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, pour toutes les unités commerciales dont l'activité gravite autour des métaux non ferreux (sauf l'aluminium), la fonte et l'affinage, la fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires, la fabrication de ciment et la fabrication de chaux. En plus de permettre l'utilisation des données à des fins statistiques, les ententes conclues avec ces organismes leur permettent d'utiliser l'information conformément aux dispositions des lois de leur province.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, pour toutes les unités commerciales d'exploitation forestière, les scieries (sauf les usines de bardes et de bardes de fente), les usines de placages et de contreplaqués de feillus, les usines de placages et de contreplaqués de résineux, les établissements de préservation du bois, les usines de panneaux de particules et de fibres, les usines de panneaux de copeaux, les usines de pâte mécanique, les usines de pâte chimique, les usines de papier (sauf le papier journal), les usines de papier journal et les usines de carton.



Dans les cas où les renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut répartir une partie des renseignements déclarés à ces autres activités. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.



Dans les cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant des dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Veuillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage des données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais suivant : **1 888 881-3666**.

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles. La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information



recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la Loi sur l'accès à l'information ou de toute autre loi.

Statistique Canada publie des données sous forme de résumés, de tableaux et de graphiques statistiques de façon à ce qu'aucun renseignement puisse identifier une entreprise individuelle.

Directives générales

Nota: Veuillez fournir des renseignements **seulement** pour l'(les) unité(s)¹ commerciale(s) indiquée(s) sur la première page du questionnaire. Quelques entreprises peuvent avoir des divisions ou des unités qui ont des activités dans des industries non considérées par l'enquête (par ex. construction, vente au détail, industries manufacturières, etc.). Si vous ne pouvez pas fournir des renseignements distincts pour l'(les) unité(s) commerciale(s) spécifiée(s), veuillez donner des précisions dans la section des commentaires à la fin du questionnaire.

Section B: Activité commerciale principale

Veuillez décrire l'unité(s) commerciale(s) spécifiée(s) sur la première page du questionnaire.



Veuillez sélectionner l'activité commerciale qui est la principale source de vos revenus.



Une "unité commerciale" est définie comme le niveau de l'entreprise pour lequel nous avons des activités communes et pour lequel on tient des livres distincts pour des données telles que les revenus, les dépenses et l'emploi.

Les catégories à être sélectionnées du questionnaire proviennent d'un système de codage connu sous le nom de **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**. Le système SCIAN a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis ayant comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain. Le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse des trois économies.

Afin de vous aider à sélectionner la catégorie décrivant l'activité de votre entreprise, voici une courte description de chacune:

Bureaux de courtiers immobiliers:

Établissements ou individus qui sont licenciés ou enregistrés en tant que firmes de **courtage** immobilier dont l'**activité principale** (source majeure de revenus) consiste à louer, acheter et vendre des biens immobiliers pour le compte de

¹ Une unité commerciale est parfois désignée sous le nom d'emplacement ou d'exploitation.



tiers, moyennant le versement de frais ou d'une commission. Ces établissements aident les vendeurs en faisant de la publicité, en répertoriant les propriétés et en organisant des visites libres pour les acheteurs potentiels, et ils aident ces derniers à faire un choix, à visiter des propriétés et à présenter une offre. Ils peuvent aussi, comme **activité secondaire**, louer ou donner à bail des propriétés pour le compte de clients, offrir des services de références, de franchisage, de services conseil en immobilier et d'évaluation de biens immobiliers.

Exclude les courtiers qui agissent en tant qu'agents autonomes.

Exclusions de l'enquête

Agents immobiliers autonomes:

Établissements ou individus licenciés dans l'achat et la vente de biens immobiliers, qui sont liés par contrat à un courtier immobilier et qui ne sont pas considérés comme étant des employés des courtiers mais plutôt comme des agents immobiliers autonomes. Ces agents autonomes sont connus sous différents noms tels agents immobiliers, représentants des ventes, associés des ventes, représentant commercial, travailleur immobilier autonome, etc. Cette catégorie inclut également les courtiers qui agissent en tant qu'agents autonomes.

Autres activités d'agents immobiliers:

Établissements ou individus qui accomplissent des tâches reliées à l'immobilier ne nécessitant pas de licence ou d'enregistrement comme pour les courtiers ou les agents autonomes. C'est le cas des commissaires-priseurs, agents de location, administrateurs fonciers pour les servitudes et droits de passage.



Évaluateurs de biens immobiliers:

Établissements ou individus dont l'activité principale consiste à évaluer des biens immobiliers et à rédiger des rapports d'évaluation pour des créanciers, compagnies d'assurance, tribunaux, acheteurs, vendeurs ou commissaires-priseurs.

Autres activités liées à l'immobilier:

Établissements ou individus qui ne figurent dans aucune autre catégorie et dont l'activité principale consiste à fournir des services liés à l'immobilier tels que agent fiduciaire immobilier, services conseil en immobilier, services d'inscription multiple en immobilier.

Location de biens immobiliers:

Établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des immeubles, des logements ou d'autres biens immeubles. Ces établissements peuvent exploiter (donner à bail, louer, administrer et entretenir) leurs biens pour leur propre compte, ou ils peuvent confier cette tâche à un tiers. Ils peuvent aussi fournir des services complémentaires, comme des services de sécurité, d'entretien, de stationnement, de déneigement et de nettoyage.

Gestionnaires de biens immobiliers:

Établissements dont l'activité principale consiste à gérer des biens immobiliers pour le compte de leurs propriétaires (moyennant le versement de frais ou dans le cadre d'un contrat). Ces établissements font du travail d'administration et de



coordination en négociant et approuvant, par exemple, des conventions de bail, en percevant des loyers, en administrant des contrats de services (nettoyage, entretien, sécurité, etc.) et en dressant des états comptables.

Aucune des activités susmentionnées:

Si vous avez coché cette case, veuillez fournir une description de la nature de votre entreprise afin que nous puissions coder correctement votre entreprise selon la source majeure de revenus. Veuillez ensuite compléter la page 5 et retourner le questionnaire.

Section C: Renseignements sur la période de déclaration

Vos réponses dans cette section indiquent votre exercice financier, votre période d'exploitation si elle est moins qu'une année complète et d'autres changements qui auraient pu survenir au cours de votre exercice financier.

La question 3 concerne les unités **commerciales** et non le nombre **d'immeubles**.

Section D: Revenus

1. Commissions et honoraires provenant de la vente de biens immobiliers:

Include les commissions et honoraires provenant de la vente ou de la revente de maisons, immeubles, commerces, terrains et propriétés.

Exclude les commissions et honoraires reçus d'autres courtiers en immeubles. Veuillez déclarer ces montants à la ligne 2. Exclure également les revenus qui sont acheminés ou qui sont déposés dans un compte en fiducie pour le compte d'agents immobiliers autonomes car ils ne doivent pas être considérés comme un revenu pour cette unité commerciale.

2. Commissions et honoraires reçus d'autres courtiers immobiliers:

Include seulement la portion des commissions et honoraires reçus d'autres courtiers immobiliers.

Exclude toute commission ou honoraire reçus d'autres courtiers qui sont acheminés ou qui sont déposés dans un compte en fiducie pour le compte d'agents immobiliers autonomes car ils ne doivent pas être considérés comme un revenu pour cette unité commerciale.

3. Revenus provenant d'agents immobiliers autonomes:

Include les commissions, honoraires et autres revenus qui sont payés par les agents immobiliers autonomes à cette entreprise. Il peut s'agir par exemple de frais de bureau, de frais ou honoraires négociés, de frais pour l'occupation de bureaux, des frais de publicité et de promotion.

Exclude les droits de franchisage qui doivent être rapportés à la ligne 6.



4. **Revenus provenant de la location ou de la location à bail de propriétés appartenant directement à cette unité commerciale:**
Include les revenus provenant de la location ou de la location à bail de propriétés appartenant directement à cette unité commerciale seulement s'il s'agit d'activités faisant partie des opérations normales de courtage de cette unité commerciale.
Exclude les revenus provenant de la location ou de la location à bail de propriétés appartenant en totalité ou en partie à cette unité commerciale pour fins d'investissement ou toutes autres opérations ne faisant pas partie des opérations normales de courtage immobilier.
5. **Commissions et honoraires de la location ou de la location à bail de biens immobiliers appartenant à des clients:**
Include les commissions et honoraires provenant de **clients** pour la location de biens immobiliers leur appartenant.
Exclude les revenus provenant de la location de propriétés appartenant directement à cette unité commerciale. Veuillez déclarer ces montants à la ligne 4.
6. **Redevances de franchisage:**
Include seulement les honoraires provenant de détenteurs autorisés de franchises.
Exclude les frais réclamés aux agents immobiliers tels que des frais de bureau, des frais ou honoraires négociés, des frais pour l'occupation de bureaux, des frais de publicité et de promotion.
7. **Tous les autres revenus:**
Include toutes les ventes d'autres biens et services non identifiés au préalable et les revenus tels que l'évaluation de biens immobiliers, services de référence, services de commissaire-priseurs, services d'inscription de biens immobiliers, services-conseil en immobilier, recouvrement de mauvaises créances, revenus d'intérêt, dividendes.
8. **Total des revenus:**
Ce total devrait normalement être la somme des lignes 1 à 7. S'il vous est impossible de donner une distribution de vos revenus, veuillez indiquer le total ici.

Section E: Effectif

Le terme employés "rémunérés" se rapporte aux employés pour lesquels un formulaire **T4 – État de la rémunération payée** a été émis.

Exclude les employés occasionnels.

1. **Employés rémunérés à temps plein:**
Include les employés qui ont travaillé régulièrement le nombre d'heures de la semaine normale de travail de l'entreprise.



2. Employés rémunérés à temps partiel:

Include les employés qui ont travaillé un nombre d'heures inférieur à la semaine normale de travail de l'entreprise, ou qui ont travaillé durant une période donnée seulement tels que les travailleurs saisonniers, les employés temporaires ou les employés embauchés pour des projets spéciaux.

3. Nombre total d'employés rémunérés:

Le nombre total d'employés rémunérés est la somme des lignes 1 et 2. S'il vous est impossible de donner une distribution des employés à temps plein versus les employés à temps partiel, veuillez déclarer à cette ligne le nombre total d'employés rémunérés.

4. Agents immobiliers autonomes:

Include les personnes détenant une licence pour vendre ou échanger des biens immobiliers et qui sont engagées à contrat par votre entreprise. Ces travailleurs autonomes peuvent détenir une licence ou être enregistrés comme courtiers immobiliers mais s'ils sont engagés à contrat à titre d'agents immobiliers autonomes, ils sont traités comme tel.

Section F: Dépenses

Exclude tout montant retranché par le(s) propriétaire(s) d'entreprises non constituées en société.

Exclude les employés occasionnels des lignes 1 à 3. Ils doivent être rapportés à la ligne 22.

1. Salaires et traitements versés aux employés:

Include les salaires et traitements avant toute retenue, les payes de vacances, les honoraires des administrateurs, les bonus et les primes.

2. Commissions versées aux employés:

Include toutes les commissions versées aux employés.

Exclude les commissions versées aux agents immobiliers autonomes travaillant pour votre entreprise. Veuillez déclarer ces montants à la ligne 5.

3. Part des avantages sociaux versée par l'employeur:

Include les cotisations aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, de pensions, d'indemnisation pour accidents du travail, les allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite.

Exclude les cotisations sociales aux régimes provinciaux de santé ou d'éducation. Veuillez déclarer ces montants à la ligne 16.

4. Total de la rémunération aux employés:

Ce total devrait normalement être la somme des lignes 1 à 3. Si aucune distribution n'est disponible, veuillez indiquer ici le total de la rémunération aux employés.



5. Commissions et honoraires versés aux agents immobiliers autonomes:

Include toutes les commissions et honoraires versés aux agents immobiliers autonomes qui oeuvrent pour votre entreprise sur une base contractuelle.

Exclude les commissions versées aux employés. Veuillez déclarer ces montants à la ligne 2.

6. Commissions et honoraires versés à d'autres courtiers immobiliers:

Include toutes les commissions et honoraires versés à d'autres courtiers immobiliers qui vous ont assisté lors de transactions immobilières.

Exclude toutes commissions et honoraires dans un compte en fiducie qui sont acheminés vers les autres courtiers immobiliers. Étant donné que ces montants sont exclus de vos revenus, ils doivent également être exclus de vos dépenses.

7. Services immobiliers:

Include les services d'évaluation de biens immobiliers, les services-conseil en immobilier, les honoraires de gestion immobilière, les services d'inscription de biens immobiliers.

Exclude les évaluations de successions.

8. Frais juridiques, de comptabilité et de vérification:

Include toutes les dépenses liées aux services juridiques, de comptabilité et de vérification.

9. Autres honoraires de services professionnels, commerciaux et financiers:

Include les services de secrétariat ou administratifs, les services de photographes, les services financiers, les honoraires de gestion, les intérêts sur les emprunts, la partie intérêts des paiements hypothécaires et les frais liés à l'utilisation de cartes de crédit et de débit.

Exclude les frais de publicité et de promotion ainsi que les frais de matériel informatique et technologique. Veuillez déclarer ces montants aux lignes 13 et 18 respectivement.

10. Location ou location à bail de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers:

Include la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers requis pour l'exploitation de cette entreprise.

Exclude les services publics non inclus dans les ententes de location ou de location à bail. Veuillez déclarer ces montants à la ligne 17.

11. Toutes les autres dépenses de location et de location à bail:

Include les véhicules automobiles (et les dépenses de carburant), les ordinateurs et périphériques, autres matériel et outillage et la location d'autres biens.

Exclude les frais d'entretien et de réparation à moins qu'ils ne soient inclus dans le contrat de location.

12. Frais d'entretien et de réparation:

Include les services de conciergerie et de nettoyage, de déneigement, d'entretien paysager, d'entretien et de réparation des véhicules automobiles ainsi que les pièces et la main-d'œuvre.

Exclude les honoraires de gestion immobilière.



- 13. Frais de publicité et de promotion:**
Include les panneaux d'affichage, les enseignes, la publicité dans les journaux, les revues, à la télévision, à la radio et sur Internet, la distribution de plumes, chandails, calendriers, etc.
- 14. Frais de voyage, de repas et de représentation:**
Include les frais d'hébergement, de repas, d'achats pour les clients, de divertissement et les frais de transport autres que ceux liés aux véhicules loués.
Exclude la location de véhicules automobiles (et les dépenses de carburant) qui doit être déclarée à la ligne 11.
- 15. Primes d'assurance:**
Include les primes d'assurance-responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments et équipement.
Exclude la part des employeurs versée aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi.
- 16. Impôts fonciers, taxes d'affaires, taxes de transfert, impôts sur les lotissements, licences et permis:**
Include l'immatriculation des véhicules, les cotisations sociales aux régimes provinciaux de santé ou d'éducation.
Exclude les impôts sur le revenu.
- 17. Services publics non inclus dans les ententes de location ou de location à bail:**
Include l'électricité, le chauffage, l'eau, le carburant.
- 18. Frais de matériel informatique et technologique:**
Include les frais d'accès à Internet, les honoraires de création de pages web, les services de consultation informatique et technologique.
Exclude la location des ordinateurs et périphériques qui doit être rapportée à la ligne 11.
- 19. Frais de services de communications:**
Include les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire, de télécopieur, postaux, de messagerie, de câble et de livraison.
- 20. Fournitures de bureau:**
Include les films pour appareil photo.
Exclude les dépenses liées à la location d'équipement.
- 21. Dépréciation et amortissement:**
Include la dépréciation et l'amortissement de l'actif de cette unité commerciale incluant les obligations locatives.
- 22. Toutes les autres dépenses:**
Include les provisions pour créances irrécouvrables, les radiations, les employés occasionnels, les dons, les régularisations des stocks, les pertes sur les ventes d'actifs, les droits de franchisage et autres frais payables au siège social.
- 23. Total des dépenses:**
Somme des lignes 4 à 22.



Section G: Attestation

Si la personne qui a complété ce questionnaire n'est pas la même qui est inscrite sur les renseignements pré-imprimés de la première page, veuillez fournir les renseignements requis sur cette page. Cela permettra à Statistique Canada de communiquer avec cette personne-ressource s'il y avait des questions concernant les renseignements fournis par cette entreprise.

Section H : Commentaires

Statistique Canada apprécie beaucoup vos commentaires. Cela nous ferait grand plaisir de communiquer avec vous concernant vos commentaires ou de vous envoyer des renseignements concernant cette enquête.

**Merci d'avoir rempli le
questionnaire. Veuillez faire
une copie pour vos dossiers.**



S'il y avait des questions concernant les renseignements fournis, un représentant de Statistique Canada pourrait vous téléphoner. En conservant une copie de votre questionnaire rempli pour vos dossiers, cela pourrait aider à diminuer le temps de notre communication.

Merci

Nous espérons que cette brochure vous a aidé à compléter cette enquête et qu'elle vous a aussi fourni certains renseignements sur Statistique Canada. Si vous avez des suggestions visant à améliorer cette brochure, veuillez les écrire à la section **Commentaires** du questionnaire.

Quelques questions qui sont souvent posées

Comment a-t-on sélectionné l'entreprise?

La plupart des entreprises sont sélectionnées dans le cadre d'un échantillon aléatoire dans le but de représenter d'autres entreprises de courtage immobilier ayant des caractéristiques semblables pour ce qui est notamment de la taille, de l'emploi ou des revenus. Certaines entreprises sont sélectionnées parce qu'elles dominent l'industrie du courtage immobilier au Canada ou dans une province ou un territoire donné. Vos réponses sont très importantes afin d'assurer que les résultats de l'enquête donnent un portrait exact et complet de votre branche d'activité.



Comment choisit-on les entreprises en vue d'une enquête?

La majorité des enquêtes-entreprises de Statistique Canada sont des enquêtes menées au moyen de la méthode d'échantillonnage. Cela veut dire qu'un certain nombre d'entreprises d'un secteur d'activité particulier sont choisies dans chaque province et territoire pour remplir le questionnaire d'enquête. Cet échantillon représente toutes les entreprises du secteur étudié. Dans un échantillon, la plupart des entreprises sont choisies de façon aléatoire afin de représenter d'autres entreprises possédant des caractéristiques semblables, ayant trait, par exemple, au revenu ou au nombre d'employés. Certaines entreprises **doivent** être retenues dans l'échantillon parce qu'elles contribuent de façon significative à l'activité d'un secteur ou d'une province.

Un nombre limité de nos enquêtes-entreprises sont des enquêtes de type recensement, qui incluent **toutes** les entreprises de taille notable au sein d'un secteur d'activité particulier. On utilise un recensement lorsque le secteur étudié ne comprend qu'un nombre limité d'entreprises ou lorsqu'il se compose d'entreprises très dissemblables. Dans de tels cas, un échantillon ne refléterait pas fidèlement la totalité du secteur étudié.

Pourquoi les entreprises sont-elles légalement tenues de participer aux enquêtes?

Les Canadiens ont besoin de données exactes et fiables pouvant servir de fondement au processus démocratique de prise de décisions. Par la Loi sur la statistique, le Parlement a chargé Statistique Canada, à titre de bureau national de la statistique, de recueillir ce genre de données. Les enquêtes-entreprises permettent de recueillir d'importantes données économiques. Celles-ci sont utilisées par les entreprises, les syndicats, les organismes à but non lucratif et tous les niveaux d'administration afin de prendre des décisions éclairées dans plusieurs domaines. Puisque les résultats de la plupart des enquêtes-entreprises sont liés directement ou indirectement à des programmes autorisés par la loi, il est nécessaire de rendre obligatoire la participation aux enquêtes afin d'assurer un taux de réponse adéquat et des données d'enquête fiables.

Comment Statistique Canada a choisi mon entreprise pour cette enquête?

Le Registre des entreprises est la liste de Statistique Canada pour toutes les entreprises au Canada, subdivisée en secteurs industriels particuliers. Cette liste est la source des entreprises qui seront incluses dans le sondage. La principale source de cette liste est l'Agence des douanes et du revenu du Canada qui fournit des détails sur les entreprises ayant un numéro d'entreprise. Une fois par mois, Statistique Canada reçoit la version courante du fichier des numéros d'entreprise et en fait le traitement afin de mettre à jour le Registre des entreprises. Ce traitement mensuel permet d'identifier les nouvelles entreprises et celles qui ont cessé leurs activités, de même que tout changement concernant le nom, l'adresse et la taille des petites entreprises.

Les renseignements recueillis à partir des questionnaires d'enquête servent aussi à mettre à jour le Registre des entreprises. Par exemple, lorsqu'une entreprise déclare qu'elle a changé sa principale activité, on fait le changement requis à son code d'activité.



Statistique Canada communique avec les grandes entreprises pour recueillir des renseignements sur leur structure juridique et organisationnelle, leurs activités et le nom des personnes-contacts. On recueille ces informations afin de maintenir le Registre des entreprises à jour. C'est ce qu'on appelle aussi «l'établissement de profils».

De quelle façon les entreprises sont-elles classifiées?

Statistique Canada attribue un code de classification à votre entreprise selon la description fournie lorsque vous vous êtes inscrit auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Nous mettons le code à jour lorsque vous nous fournissez de nouveaux renseignements dans le cadre d'une enquête.

Le système de codage que Statistique Canada utilise est appelé «Système de classification des industries de l'Amérique du Nord» (SCIAN). Le SCIAN, un nouveau code, est l'œuvre des organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain, il offre des définitions communes de la structure industrielle des trois pays, de sorte qu'on puisse comparer leurs données économiques. Il remplace l'ancien système appelé «Classification type des industries de 1980» (CTI 80).

Au plus haut niveau de la structure, le SCIAN divise l'économie en 20 secteurs ou classifications. Ces secteurs regroupent des centaines de types d'industries. Afin de produire des statistiques uniformes, un seul code est attribué à la plupart des entreprises. Toutefois, si une entreprise mène de multiples activités, telles que la fabrication et le commerce de gros, Statistique Canada classe les différentes unités de l'entreprise selon leurs activités industrielles propres.

Pourquoi Statistique Canada ne peut-elle obtenir les renseignements auprès de la Société d'hypothèques et de logement (SCHL)?

La SCHL obtient des renseignements sur les dates de début et de fin des projets de construction d'habitations, de même que sur les ventes de résidences mais n'a pas de renseignements sur les revenus et dépenses des courtiers immobiliers.

J'ai déjà rempli l'Enquête financière trimestrielle. Pourquoi ne pouvez-vous pas obtenir les chiffres concernant mes revenus et mes dépenses auprès des personnes qui ont mené l'enquête?

Bien que l'Enquête financière trimestrielle fournit des renseignements sur le total des revenus et des dépenses, notre enquête recueille des renseignements plus détaillés sur ces deux thèmes de sorte que les résultats peuvent être utilisés pour établir des statistiques de références à l'intérieur de l'industrie.

Votre entreprise peut participer à plusieurs aspects de l'économie

Il est possible que vous receviez plusieurs questionnaires de Statistique Canada si votre entreprise est active dans plusieurs provinces ou dans plusieurs secteurs, ou les deux à la fois. Par exemple, une entreprise pourrait recevoir des questionnaires distincts couvrant ses services de restauration dans chacune des provinces et un autre questionnaire sur le commerce de détail pour ses épiceries. Que nous vous demandions dans le cadre de nos enquêtes de fournir des renseignements sur vos états financiers, sur vos dépenses en immobilisations ou sur des innovations comme le commerce électronique, vos réponses sont nécessaires pour bien comprendre la complexité de l'économie.



Comment obtenir les données de Statistique Canada

Service national de renseignements

- par téléphone: **1 800 263-1136**
- à l'aide d'un appareil de télécommunication pour malentendants:
1 800 363-7629
- par télécopieur: **1 877 287-4369**
- par courrier électronique: **infostats@statcan.ca**

Centres de consultation de Statistique Canada

| | |
|-----------|----------------|
| Halifax | (902) 426-5331 |
| Montréal | (514) 283-5725 |
| Ottawa | (613) 951-8116 |
| Toronto | (416) 973-6586 |
| Winnipeg | (204) 983-4020 |
| Regina | (306) 780-5405 |
| Edmonton | (780) 495-3027 |
| Vancouver | (604) 666-3691 |

Site Web: www.statcan.ca

Consultez des pages parmi les plus informatives, dont les suivantes:

- **Le Quotidien** (cette publication officielle diffuse chaque jour les plus récentes données de Statistique Canada)
- **Le Canada en statistiques** (plus de 350 tableaux statistiques touchant une large gamme de sujets relatifs à l'économie et à la société)
- **Renseignements pour les participants à une enquête** (renseignements sur des enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises menées par Statistique Canada)
- **Profil des communautés** (données tirées du Recensement de 1996 et autres renseignements pour toute ville, municipalité ou village au Canada)
- **Recensement** (résultats du Recensement de 1996. Les résultats du Recensement de 2001 seront disponibles à partir du printemps 2002)

Visitez votre bibliothèque publique

Plus de 700 bibliothèques publiques dans l'ensemble du Canada disposent des publications de Statistique Canada.